



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du huit avril deux mille vingt six, sous la présidence de Monsieur Etienne LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, VITTE, MOUTAUD, PINAUD, DUMIGNARD, HIVERT, VIARD, CHERVY CHAIGNEAU, DONY, MICHAUD, MADELENAT, MATHIEU, GUERET, LAHIANI, LEPINE, VERGNAUD, HENRIOT, LEROY A., GOULOUZELLE, LEROY I., CHATEAU, DEFLANDRE
formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Jean-François LAGUIDE a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Madame Fabienne LUGUET est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 1	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier

Par délibération en date du 27 septembre 2022, référencée sous le n° 2022-98, la commune a décidé d'appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.

Ce RBF doit notamment préciser :

Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels ;

Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice, à minima, le maire doit présenter un bilan de la gestion pluriannuelle de la collectivité à l'occasion du vote du compte administratif.

Le RBF proposé a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux et le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de règlement budgétaire et financier tel que joint en annexe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Sens du vote :

Adoption

Rejet

023-212317606-20260414-2026-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le quinze avril deux mille vingt six.

Réception par le préfet : 20/04/2026

Publication : 20/04/2026



Le Maire,

Etienne LEJEUNE



La secrétaire de séance,

Fabienne LUGUET

Publié le 20 avril 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.